

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Le 14 mars 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 28 mars 2018 à 18h30.

LE MAIRE,

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Magenta étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MADELINE, Maire.

**PRESENTS** : M.MADELINE, M.CURINIER, M<sup>me</sup> NOWAK, M.LAMOTTE, M<sup>me</sup> CERRUTI, M.HENRY, M<sup>me</sup> MANAYRAUD, M<sup>me</sup> LUBRANO, M.PEREZ, M<sup>me</sup> LEVESQUE, M. MACUILIS, M. DENOIS

**EXCUSE(S) SANS PROCURATION** : M.SANFILIPPO, M<sup>me</sup> POTY

**ABSENT(S)** :

**REPRESENTE(S)** : M. BOULNOIS représenté par M.CURINIER

A été désigné(e) pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance : M. DENOIS

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 - Représentés : 1 - Votants : 13

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30.

Il constate que le quorum est atteint et que 12 Conseillers Municipaux sont présents sur 15 en exercice.

Les Conseillers Municipaux procèdent à l'emargement de la feuille de présence. Ladite feuille de présence est remise à Monsieur le Maire.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2018.

Il est procédé au vote, lequel procès-verbal est contresigné par l'ensemble des membres présents.

\*\*\*\*\*

## DECISIONS

Néant

\*\*\*\*\*

## COMMUNICATIONS

### 1. HOMMAGE

Le conseil municipal observe une minute de silence et rend hommage au colonel de gendarmerie, Arnaud Beltrame, pour son acte de bravoure du vendredi 23 mars 2018.

Les drapeaux de la commune ont été mis en berne ce jour.

### 2. DEMISSIONS

Mme RONSEAUX LIPREAU Laurie, conseillère municipale, a démissionné de son mandat électoral pour des raisons familiales. L'équipe municipale remercie Mme RONSEAUX LIPREAU pour son action municipale durant ces 4 dernières années.

Un agent communal a présenté sa démission. Elle était en charge de l'entretien de locaux (complexe sportif, bibliothèque, école), cette fonction sera désormais confiée à une entreprise de nettoyage.

### **3. RENTREE SCOLAIRE**

Les inscriptions débuteront le 16 avril 2018 et s'achèveront le 18 mai 2018. Il est rappelé que la semaine d'école sera répartie désormais sur 4 jours.

### **4. FINANCES LOCALES**

Monsieur Le Maire rappelle que l'élaboration du budget primitif 2018 s'inscrit dans un contexte général marqué par de multiples incertitudes, de perte d'autonomie financière (incertitude quant à la compensation de la taxe d'habitation) et de baisses des recettes (baisse de la DGF, baisse annoncée de la DC RTP). La pression de l'Etat sur le bloc communal est donc prégnante, invitant ainsi les collectivités les plus fragilisées à fusionner.

Le budget 2018 est toutefois établi à taux de fiscalité constants puisque les finances communales demeurent saines (endettement faible, trésorerie satisfaisante). Le conseil municipal fait le choix de ne pas mobiliser davantage le potentiel fiscal même si ce potentiel est peu mobilisé comparé aux communes environnantes.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATIONS**

### **1. N°13-2018 VOTE DES TAUX**

Voix pour 13  
Voix contre 0  
Abstention(s) 0

Vu le code général des collectivités locales,

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable, doit fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2018,  
Le Maire fait lecture au conseil de l'état de notification des taux d'imposition de 2018,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide**

De fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation	15.71 %	pour un produit attendu de	331 481 €
- Taxe foncier bâti	12.50 %	pour un produit attendu de	299 750 €
- Taxe foncier non bâti	10.43 %	pour un produit attendu de	271 €

Produit fiscal total attendu : 631 502 €

Produit prévisionnel total pour 2018 attendu : 951 556 €

**De plus, il autorise** le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

### **2. N°14- 2018 BUDGET PRIMITIF**

Voix pour 13  
Voix contre 0  
Abstention(s) 0

Vu le code général des collectivités locales,

**Le Maire** propose au Conseil Municipal un budget Primitif 2018 dont le détail par chapitre est précisé dans l'annexe jointe.

Ce Budget s'équilibre en recettes et dépenses des deux sections comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	4 726 018.39 €	4 726 018.39 €
INVESTISSEMENT	2 887 151.39 €	2 887 151.39 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018, voté par chapitre, conformément à l'annexe jointe.

**De plus, il autorise** le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

### **3. N°15- 2018 AMORTISSEMENT**

Voix pour 13  
Voix contre 0  
Abstention(s) 0

Vu le code général des collectivités locales,  
Vu la délibération N°32-2016 du 30 septembre 2016,

Considérant que par convention et conformément à la délibération susvisée, la commune de Magenta s'est engagée à accorder, à Plurial Novilia, une participation financière, fixée à 20 000 €, dans le cadre de la réhabilitation des immeubles situés 3-5-7-9-11 Rue Paul Gravet,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

D'amortir les dits travaux de façon linéaire sur 5 ans selon le tableau ci – dessous :

Budget	Montant annuel	Amortissement total	Reste à amortir	Comptes d'imputations	
				Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
2019	4 000 €	4 000 €	16 000 €	6871	28042
2020	4 000 €	8 000 €	12 000 €	6871	28042
2021	4 000 €	12 000 €	8 000 €	6871	28042
2022	4 000 €	16 000 €	4 000 €	6871	28042
2023	4 000 €	20 000 €	0 €	6871	28042

**De plus, il autorise** le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

### **4. N°16- 2018 SUBVENTIONS**

Voix pour 11  
Voix contre 0  
Abstention(s) 2

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les demandes de subventions 2018,

Le Maire propose au Conseil Municipal de répartir les subventions 2018 comme suit :

ABLETTE	2 400 €
ADAME	1 000 €
AMICALE DES PORTES DRAPEAUX	180 €
AMIS DE NOS EGLISES	180 €
ANCIENS COMBATTANTS	180 €
ASOM	2 850 € <i>dont leg regnard</i>
CCAS DE MAGENTA	2 436 €
CROIX ROUGE	180 €
ENTOUR'AGE	1 771 €
COMITE DES FETES	2 500 €
ENTRAIDE ALIMENTAIRE	500 €
HANDICAP INTERCOMMUNAL	100 €
INTERLUDE	1 450 €
LES BLEUETS DE FRANCE	180 €
LIRE ET FAIRE LIRE	250 €
MAGENTA DANSE ATTITUDE	2 500 €
MBC Badminton	2 850 €
Musique Municipale de Magenta	18 000 € <i>dont leg regnard</i>
PATIN CLUB	1 000 €
PREVENTION ROUTIERE	180 €
SOUVENIR FRANÇAIS	180 €
VERONESE	180 €
VIE LIBRE	180 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

De valider les propositions ainsi faites,

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2018,

**De plus, il autorise** le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

**5. N°17- 2018 COTISATION A L'OFFICE DES SPORTS EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE 2018**

Voix pour 13  
Voix contre 0  
Abstention(s) 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'adhésion d'une commune à l'OSEPC (Office des Sports Epernay Pays de Champagne) permet aux associations communales d'avoir notamment accès aux services suivants : mise à disposition d'un éducateur sportif, mise à disposition d'un minibus, aide administrative et mise à disposition d'outils de communication, aide à la formation des bénévoles et des dirigeants, aide financière à la formation des éducateurs, aide à la mise en place de manifestations sportives et d'actions dans le domaine de la santé, inscriptions des clubs adhérents dans le « guide des associations »,  
Considérant que la commune de Magenta adhère à l'OSEPC depuis l'année 2011,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**  
**De renouveler** l'adhésion de la commune de Magenta à l'OSEPC pour l'année 2018.

**Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2018 pour un montant de 0.70 € par habitant.

**De plus, il autorise** le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

#### **6. N°18- 2018 TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Voix pour 13  
Voix contre 0  
Abstention(s) 0

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération N°21-2012 du 15 juin 2012 fixant les tarifs du service « accueil périscolaire »,  
Vu la délibération N°36 -2014 du 4 juillet 2014,  
Considérant que les tarifs des services d'accueil périscolaire doivent être différenciés selon les ressources des familles,  
Considérant que les tarifs de la cantine scolaire sont actuellement de 3.20 € / repas pour les Magentais et de 5.70 € / repas pour les non-Magentais,  
Considérant que la période des inscriptions à la cantine pour la rentrée 2017-2018 est ouverte à partir du 18 avril 2017,

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

**De fixer** à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2018** les tarifs des services d'accueil périscolaire comme suit :

REVENUS	TARIF HORAIRE MAGENTAIS ET PERSONNEL COMMUNAL	TARIF HORAIRE NON MAGENTAIS
De 0 € à 1 800 €	1.25 €	1.60 €
De 1 801 € à 2 400 €	1.45 €	1.85 €
De 2 401 € à 3 000 €	1.65 €	2.10 €
De 3 001 € à 3 600 €	1.85 €	2.35 €
De 3 601 € à 4 200 €	2.10 €	2.65 €
De 4 201 € à 4 800 €	2.50 €	3.15 €
De 4 801 € à 5 400 €	2.90 €	3.65 €
+ de 5400 €	3.30 €	4.15 €

**Dit que** le personnel communal bénéficiera du tarif « Magentais » concernant l'accueil périscolaire.

**De fixer** à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2018** les tarifs des repas de la cantine comme suit :

- tarif applicable aux habitants de Magenta : 3.25 € / repas.
- tarif applicable aux habitants extérieurs de Magenta : 5.80 € / repas.

**Dit** que les recettes seront inscrites au budget 2018.

**D'approuver** le règlement intérieur du service d'accueil périscolaire et de la cantine scolaire figurant en annexe de la présente délibération.

**De plus, il autorise** le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

\*\*\*\*\*

## **COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET REPRESENTATIONS**

Néant

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. MACUILIS demande des informations sur l'activité de Leroy Industries. Monsieur Le Maire indique que la commune ne dispose pas d'informations récentes à ce sujet.
- Mme LEVESQUE demande si la nouvelle signalisation, relative au stationnement, a été posée Rue Mirabeau et Rue des Martyrs de la Résistance. M. LAMOTTE explique que cela a été fait Rue Mirabeau et que cela sera fait prochainement Rue des Martyrs de la Résistance.
- M. MACUILIS rappelle qu'il souhaite que la prochaine commission environnement se penche sur la question de l'aménagement du jardin de la bibliothèque.

**PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
25 AVRIL 2018

La séance a été levée à 20H10